



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ORFORD
TENUE À LA MAIRIE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE
MUNICIPAL DU QUÉBEC
LE LUNDI 4 JUIN 2018 À 19 H.**

À laquelle sont présents :

Madame Marie Boivin, mairesse
Madame Lorraine Levesque, conseillère
Monsieur Richard Bousquet, conseiller
Madame Maryse Blais, conseillère
Madame Diane Boivin, conseillère
Madame Mylène Alarie, conseillère
Monsieur Jacques Lauzon, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Marie Boivin.

Sont également présentes :

Madame Danielle Gilbert, directrice générale
Madame Brigitte Boisvert, greffière

2018-06-211

**APPUI AU PROJET DE CONTRÔLE DU MYRIOPHYLLE À ÉPI AU LAC
STUKELY**

Considérant que *l'Association pour la protection de l'environnement du lac Stukely (APELS)* a préparé, en collaboration avec l'organisme RAPPEL, un plan de lutte contre le myriophylle à épi comprenant des mesures de contrôle dans le plan d'eau;

2018-06-211

- Considérant que l'*APELS* a présenté aux trois (3) municipalités concernées, ainsi qu'à la SÉPAQ et à Jouvence, en 2017, le projet de contrôle qui nécessite l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC);
- Considérant que la municipalité d'Eastman a accepté d'agir comme signataire de la demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC;
- Considérant qu'un appui de la municipalité du Canton d'Orford est requis pour la présentation du projet au MDDELCC puisqu'une partie du territoire visé s'y retrouve, et ce, sans impliquer de contribution financière au projet;
- Considérant que la SÉPAQ et Jouvence ont confirmé leur implication dans ce projet;

PROPOSÉ PAR : Diane Boivin

D'appuyer la demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC par la municipalité d'Eastman afin de mettre en place certaines mesures de contrôle du myriophylle à épi au lac Stukely, tel que présenté par l'*APELS* dans son document intitulé *Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation pour le contrôle du myriophylle à épi lac Stukely-2017*.

De transmettre la présente résolution à l'APELS et à la municipalité d'Eastman.

Adoptée à l'unanimité

EXTRAIT certifié conforme, le 6 juin 2018


M^{me} **Brigitte Boisvert, greffière**